



Ettelbruck, le 13 décembre 2007

## **Le CHNP signe une convention de collaboration avec le CHL**

**Le CHNP vient de signer une convention de collaboration avec le service de psychiatrie du Centre Hospitalier de Luxembourg (CHL). Après leur hospitalisation au CHL, les patients peuvent ainsi avoir recours aux services des Soins Psychiatriques à Domicile (SPAD) du CHNP.**

La convention signée entre le service SPAD du CHNP et le CHL vise à créer des synergies entre les deux établissements et s'intègre dans leur politique visant à réduire les ré-hospitalisations. Il s'agit également de tirer profit des compétences complémentaires pour offrir aux patients des prestations de soins psychiatriques à domicile de qualité.

Cette collaboration permet d'optimiser la qualité de prise en charge des patients communs et la coordination de la sortie du patient, afin de favoriser la continuité des soins et de satisfaire aux besoins du patient et de son entourage.

A la demande du patient, le service SPAD pourra ainsi prendre en charge les patients adressés par les médecins psychiatres du CHL pour organiser leur suivi à domicile. La garantie pour le patient du libre choix du médecin, de l'institution hospitalière et/ou du réseau constitue un principe de base pour les engagements actuels et à venir entre les deux hôpitaux.

Le CHNP et le CHL s'engagent à collaborer dans un esprit de partenariat, soucieux du bien-être et de la sécurité des personnes qui font appel à leurs prestations. Lors du transfert d'un patient, les deux hôpitaux s'engagent à établir des stratégies thérapeutiques communes et à partager les informations nécessaires à la prise en charge du patient dans le sens de la continuité des soins.

### ***Le service SPAD***

Créé en février 2001 par le CHNP dans le cadre de la décentralisation de la psychiatrie, le service Soins Psychiatriques à Domicile (SPAD) vise entre autres à dé-stigmatiser la maladie mentale par des soins non plus dans un établissement spécialisé, mais bien dans le cadre de vie du malade. Cette approche favorise de manière incontestable la tolérance, l'intégration, la lutte contre la marginalisation et le respect des minorités.

La prise en charge comprend : soins infirmiers techniques, soins infirmiers à visée psychothérapeutique, soins à visée de réinsertion sociale, consultations médicales avec intervention si besoin d'un psychologue ou d'un assistant social.

Le service SPAD s'inscrit dans l'offre ambulatoire de la Rehaklinik « Un der Uelzecht », l'une des trois entités du CHNP. Actuellement, le SPAD est également conventionné avec le Centre Hospitalier du Kirchberg et représente le CHNP en tant que membre du comité de la BAPP (Bundesinitiative Ambulante Psychiatrische Pflege).

---